

# LE FRONDEUR

JOURNAL SATIRIQUE



PRINTEMPS!!

# LE FRONDEUR

Journal Satirique paraissant tous les Samedis

ABONNEMENTS :

Un an . . . . . fr. 5 50

Bureaux :

12 - Rue de l'Étuve - 12

A LIÈGE

RÉDACTEUR EN CHEF

**NIHIL**

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits

ANNONCES :

Texte : La ligne. . . fr. 00 25  
Illustrées : Par mois » 15 00

RÉCLAMES :

La ligne . . . . . » 1 00

On traite à forfait.

Toutes les correspondances doivent être adressées au bureau du Journal, rue de l'Étuve, 12, à Liège.

SOMMAIRE : A nos lecteurs. — Une grève nécessaire (Nihil). — Bravo! Fix). — Ça et là (Punch). — Entrefilets. — Chroniques du pavé (Jean Richepin). — Nouvelles du jour. — A coups de fronde (Clapette). — Service personnel (Clapette). — Carnet d'un flaneur. — La pousse des feuilles. — Théâtre du Pavillon de Flore. — Correspondance. — Réparation judiciaire à M. Jules Ghymers. — Réclames et Annonces.

Un vent de fronde,  
S'est levé ce matin ;  
Je crois qu'il gronde,  
Contre?.....

## A nos Lecteurs.

Nous recevons aujourd'hui une belle page de littérature que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs. On la lira plus loin — à moins que l'on ne préfère passer outre, notre immortelle Constitution n'y mettant aucun obstacle.

Il s'agit d'un jugement rendu dans l'affaire civile en dommages-intérêts, intentée au FRONDEUR par M. le professeur Ghymers.

Si nous saisissons bien la pensée du tribunal, les articles auxquels le FRONDEUR a accordé l'hospitalité, ont nui à la considération dont M. Ghymers, rédacteur de la Gazette de Liège, jouit dans le public.

Liège, 1<sup>er</sup> AVRIL 1882

## Une grève nécessaire

La grève des journalistes.

Il est temps.

Depuis un temps immémorial, chaque fois qu'un candidat sollicite les suffrages de ses concitoyens, il a soin de se déclara-

rer le partisan des principes de 1789. Il ajoute généralement que la presse n'a jamais eu de plus ferme défenseur que lui. Ce qui n'empêche que depuis de longues années, la loi sur la presse dort dans les cartons de la Chambre; et que tous les jours on peut, grâce à un véritable truc de procédure, enlever à la presse son juge naturel : le jury.

On se demanderait quel intérêt la presse peut avoir à être jugée par douze bourgeois plutôt que par trois magistrats.

L'intérêt, le voici :

Douze braves gens, appelés à se prononcer sur le sort d'un journaliste, se préoccupent seulement de savoir si ce dernier a agi dans un but louable, si ce qu'il a dit est vrai. Si les intentions du « folliculaire » lui paraissent pures, désintéressées, s'il a dit la vérité, le jury acquittera.

Un tribunal, lui, s'occupe avant tout de la fôôrme — comme disait Bridoison. Il doit se renfermer strictement dans les termes de la loi. Or si, devant un tribunal civil on peut vous prouver à vous, journaliste, que votre article a nui à la considération dont un bonhomme quelconque est censé jouir, vous avez beau avoir dit la vérité connue de tous, vous écoutez une condamnation.

Ceci, soit dit en général, et sans viser aucun cas particulier.

Or, en présence de cette situation qui nous est faite, nous devons prendre une résolution virile.

Une loi est déposée depuis longtemps sur les bureaux de la Chambre; cette loi, dont les rapporteurs ont été M. Nhotomb et Thonissen, fait entièrement droit à nos légitimes griefs. Eh bien que tous les journalistes — sans distinction d'opinion — s'entendent pour ne plus dire un mot, un seul des représentants qui ne

s'engageront pas à voter « d'urgence » le projet de loi sur la presse.

Faisons le silence sur eux, et comme ils n'ont en général que la réputation que nous voulons bien leur faire, ils s'empres- seront alors de nous accorder un droit dont nous userions certes mieux qu'eux : le droit de dire ce que nous pensons.

Allons en grève et faisons vite.

NIHIL

## BRAVO!

On décore une institutrice  
Bravo! dit tout homme de cœur  
C'est bonne et loyale justice :  
A la croix cela fait honneur.

On voit si souvent un flatteur  
Obtenir d'un puissant caprice  
Pour prix d'un très mince service  
Cet emblème de la valeur.

Qu'on aime à voir ce noble insigne  
Brillier sur la poitrine digne  
De qui remplit bien son devoir.

Elle le porte avec noblesse  
Celle qui montre à la jeunesse  
La route honnête du savoir!

FIX.

## ÇA ET LA.

On vient de conférer la croix de Léopold à M<sup>me</sup> J. Van der Marière, directrice de l'école normale d'institutrices à Bruxelles.

Nous applaudissons des deux mains — parce que nous n'en avons pas davantage — à cette marque d'honneur donnée à une personne qui a consciencieusement rempli un mandat souvent pénible et ingrat.

Du moins pour cette directrice d'école

normale on ne se fera pas cette demande qui arrive si naturellement aux lèvres quand on voit passer un de ces êtres insignifiants dont la boutonnière est agrémentée d'un bout de ruban rouge :

— Que diable aurait-il donc bien pu faire pour obtenir la croix ?

Et on ne trouve d'autre réponse que de hausser les épaules avec pitié.

Nous aimons à voir de temps en temps un instituteur recevoir la croix d'honneur pendant que les petits-frères reçoivent.... nombre d'années de prison.

A chacun son dû.

La croix à celui qui forme la jeunesse, et le cachot à celui qui la déforme.

\* \* \*

N'importe ! je parie ma meilleure pipe culottée contre le toupet de Ziane, que les journaux ultramontains vont critiquer la mesure prise par le gouvernement à l'égard de M<sup>me</sup> Van der Marlière. Ils prétendront que c'est aux petits-frères, à ces chers martyrs que l'on devrait donner les insignes de l'honneur et que ce sont les instituteurs et les institutrices officiels que l'on devrait plonger dans les bas-fonds des prisons.

Ils trouvent que tout acte commis par un de ces ensoutanés n'est que juste, et c'est à peine qu'ils osent déclarer que le fait du chanoine Bernard est légèrement blâmable, sans doute parce que l'argent enlevé appartenait au clergé. Ah ! si les deux millions avaient été la propriété du denier des écoles libérales, nous sommes certains qu'ils applaudiraient le cher Bernard.

\* \* \*

Tout de même sont-ils heureux ces évêques d'avoir des millions qui dorment dans leurs caisses. Ce n'est pas notre échevin des finances qui courrait les risques d'un krach semblable à celui qui vient d'atteindre l'évêque de Tournai ! Il aurait beau entourer la caisse communale de 36 chanoines Bernard ; à eux tous ils ne réussiraient pas à enlever une pièce de cinquante centimes du pape, et pour cause : et ce n'est pas avec ce qu'ils en emporteraient qu'ils pourraient aller boire un verre de porto à Bodega, encore moins se payer le voyage au Canada.

PUNCH.

Liège, le 1<sup>er</sup> avril.

### A nos lecteurs.

Vu les nombreux démêlés du compère Barnabé avec la justice de son pays, nous croyons devoir, désormais, nous priver de ses services : plusieurs dessinateurs du plus grand mérite s'étant spontanément offerts à le remplacer, nous avons examiné avec soin les titres des différents candidats, et notre choix s'est arrêté sur M. Cralle, l'auteur bien connu des « vieilles maisons de Liège

encore debout. » Seulement, comme notre nouveau collaborateur est d'une modestie qui rendrait des points aux violettes, il se cachera derrière le pseudonyme d'Aristide.

LE FRONDEUR.

## Chroniques du pavé.

### GIBOULÉES

Bravant Mars, riant du péril,  
Le temps met son manteau d'Avril  
En satin bleu doublé de gaze,  
Manteau de fou, manteau d'amant,  
Où le soleil luit ardemment  
Comme une agrafe de topaze.

Ainsi léger et court vêtu,  
Chantant gaiement turlututu  
Ou tontaine tonton tontaine,  
Le temps joyeux s'en va devers  
Les bois fleuris et les prés verts  
Courir un peu la pretontaine.

Parmi les arbres rajeunis  
Il vient siffler au fond des nids  
Où les oiseaux battent des ailes.  
Caché dans les premiers buissons,  
Il chante un couplet aux garçons  
Et prend la taille aux demoiselles.

A tous les sens, à tous les cœurs  
Il verse de chaudes liqueurs  
Dont l'ivresse en feu vous pénètre.  
Il n'est pas jusqu'aux noirs taudis  
Qu'il ne change en clairs paradis  
Avec des fleurs à la fenêtre.

Aux hommes les plus affairés  
Il donne un air que vous flairez,  
Filles cherchant l'amant des autres,  
Aux femmes il sourit, narquois,  
Et met dans leurs yeux des pourquoi  
Dont la réponse est dans les nôtres.

Aussitôt qu'il montre son nez,  
Les collets sont déboutonnés,  
Les bouquets poussent aux corsages.  
Les vieillards songent au bon temps,  
Ceux-là seuls ne sont pas contents  
Qui sont forcés d'être encor sages.

Mais ces clampins sans appétit,  
Le nombre en est petit, petit,  
Et leur plainte est inentendue.  
Car tout le monde est alléché  
Par le désir du doux péché  
Qui fait frissonner l'étendue.

Aussi, quand, riant du péril,  
Le temps met son manteau d'Avril,  
Depuis Prudhomme à l'air antique  
Jusqu'à l'oiselet dans son nid,  
Chacun l'adore et le bénit,  
C'est un universel cantique.

Mais réveillé par ces chansons  
Et voyant que nous commençons  
Trop tôt la fête printannière,  
L'Hiver, jaloux de nos gaités,  
Au bout de Mars nous a guettés  
Avant d'entrer dans sa tanière.

— Attendez ! dit-il. Ah ! parbleu !  
Je vais l'en donner, du ciel bleu,  
Des pieds dansants, des fleurs foulées,

De l'amour ! — Et, cheveu au vent,  
Il se retourne en se sauvant  
Et nous jette les giboulées.

Envieux, malade et bougon,  
Ce gueux à mine d'Harpagon,  
Vêtu de laine et toile bise,  
Est mouillé comme un abreuvoir,  
Quand il crache, ça fait pleuvoir ;  
Et quand il tousse, c'est la bise.

Et voici que les durs grêlons  
S'envolent de ses doigts félons,  
Mitraillant la feuille précoce,  
Et font du haut du firmament  
Rouler et crouler méchamment  
Ce tas de pois blancs qu'il écasse.

Et le pauvre temps en péril  
Retrousse son manteau d'avril,  
Et s'enfuit trempé sous sa gaze,  
Laissant pendre au bout d'un ruban  
Comme un triste glan de caban  
Sa belle agrafe de topaze.

JEAN RICHEPIN.

## Nouvelles du Jour.

Nous apprenons que plusieurs candidatures nouvelles viennent de surgir, pour la prochaine élection législative.

On cite entre autres, MM. Marchandise et de Macar. On ajoute que M. Maxime Descer, qui se proposait de se présenter comme champion des droits de la femme, renonce à affronter la lutte pour se consacrer à l'administration de la province. Notre sympathique concitoyen, qui vient d'être nommé gouverneur en remplacement de M. de Luese-mans, ne mettra donc pas les pieds à la Chambre, ce qui du reste aurait nécessité un agrandissement du Palais de la Nation.

De nombreuses démarches ont été faites par différents groupes politiques, auprès de MM. les notaires Jamar et Kepenne ainsi qu'auprès de M. l'avoué Bon, pour décider ces Messieurs à accepter une candidature. M. Kepenne seul a accepté ; il se présente comme radical.

L'annonce de cette candidature a produit le plus grand découragement au sein du doctrinarisme.

Keppenne se présente. — Nous voilà propres ! a dit M. Frère-Orban, en apprenant cette désastreuse nouvelle.

Enfin, M. Cralle sollicite également un mandat. Dans son programme, le savant Mécène, a inscrit la proposition de rétablissement de la peine de mort en faveur des journalistes. Aristide se propose également de demander la création d'un ministère des beaux-arts.

L'honorable candidat est même, nous assure-t-on, disposé à faire violence à sa modestie, et à accepter ce nouveau portefeuille. Sous toutes réserves.

P.-S. Au moment de mettre le journal sous bande, nous apprenons que Monsieur Charles Masson, comprenant enfin que les principes doivent passer avant tout, s'est décidé à poser nettement sa candidature au nom d'une idée, sans chercher à ménager la chèvre et le chou.

L'honorable candidat réfléchit en ce mo-

1<sup>re</sup> - AVRIL

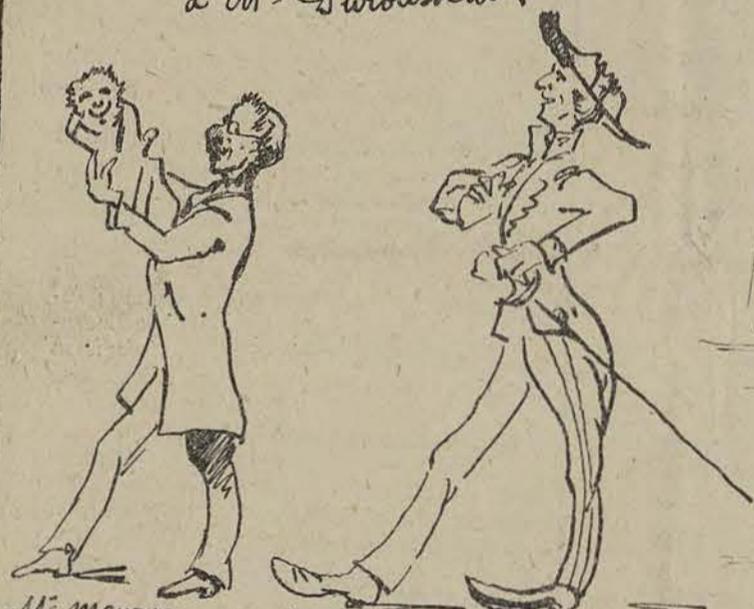
C E qu'on pourra voir aujourd'hui  
seulement.



Le chanoine Bernard remet les 2 millions  
à M<sup>e</sup> Durousseau



M<sup>e</sup> Delezac se bat en duel  
avec don Peamon



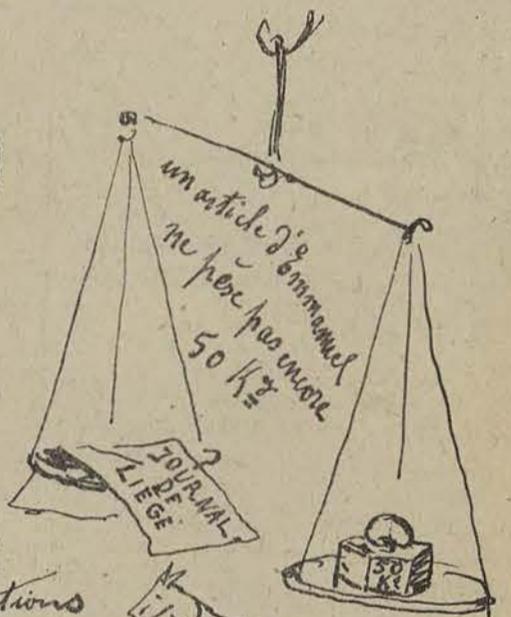
M<sup>e</sup> Meuron  
a un nouveau nez



Geche Maxime est nommé  
gouverneur



M<sup>e</sup> Gralle  
rachète des actions  
du Trondeur.



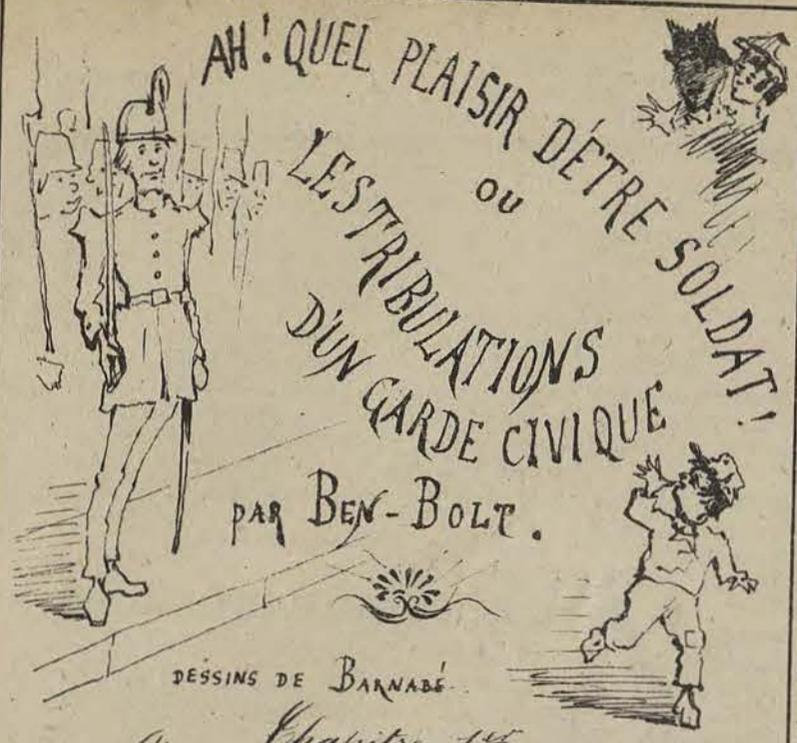
un article d'Emmanuel  
ne pèse pas encore  
50 kg



Charlemagne est  
pris en  
flagrant délit...



ZIANE enlève les 2 perches qui...



Chapitre 1<sup>er</sup>  
 Le soleil se levait derrière le clocher de ma paroisse, et je faisais de même sur la pelouse de mon jardin. J'avais plaisir à voir pousser mes petits pois et s'entr'ouvrir les frais boutons de mes roses printaniers; j'écoutais avec ivresse les chants joyeux de ma fauvette et de mon rossignol; j'oubliais les embarras probaiques de l'existence

.....  
 j'étais heureuse!  
 Tout à coup l'arrivée de ma domestique me tira de mon rêve et de mon doux far niente. Elle m'apportait un billet d'une forme insolite et nullement parfumé; je le pris, le tournai et le



J'étais heureux!  
 Je retournai quelque temps sans l'ouvrir; enfin j'en pris lecture avec un bâillement prolongé. C'était une missive du colonel de la garde civique qui m'informait que si dans le courant du mois je n'étais pas habillé et équipé, j'en courrais une quantité d'amendes et d'autres désagréments.

Je pouvais un long soupir et en même temps que je me levais je mis le fatal billet dans la poche de ma robe de chambre. Un vase d'eau lancé à la figure quand vous dormez; un cigare allumé mis en bouche par le bout brûlant; la nouvelle que votre femme est accouchée de sa sixième fille, ne m'aurait pas plus désagréablement surpris que cet ordre inattendu.



Un avocat de mes amis.

Je m'en fus trouver un avocat de mes amis, jeune homme rempli de talent qui n'attend que des clients pour faire de magnifiques affaires, afin de voir si un colonel avait bien le droit de presser un homme libre comme un matelot anglais.

Mon ami me demanda si j'étais borgne, bossu, boiteux, cagneux ou âgé de cinquante ans. Grâce au ciel, je ne jouis d'aucun de ces avantages. Sans un être un Goliath, je ne suis pas non plus un Tom Pouce; ne possédant pas la droiture que les

poètes prêtent au chêne, je n'ai pas un dos à faire omie au navire du déshonneur; enfin ami lecteur, je suis fait à peu près comme vous si vous avez un mètre soixante-quinze centimètres et si votre lèvre est ornée d'une moustache naissante, de plus mes années ne se comptent encore que par vingt et un printemps.



La suite au prochain numéro.

ment sur le point de savoir s'il se déclarera doctrinaire ou progressiste.

## A Coups de Fronde.

Ce pauvre *Journal de Liège* sera décidément toujours le même.

Sa rédaction comme sa politique, retarde de beaucoup.

Depuis quelque temps cependant, le pauvre vieux essaye de se moderniser. Dernièrement encore il installait à sa vitrine le portrait de Léon Peltzer dit Vaughan. Seulement l'économie étant une vertu, Charles Auguste — malin comme un singe — a profité de la ressemblance existant entre son frère et l'assassin présumé de la rue de la Loi, pour exposer à sa vitrine une photographie de M. Emmanuel Deser.

— Ça fera le même effet, et ça ne coûtera rien, a-t-il dit.

\* \* \*

Le même journal, voulant marcher sur la trace des journaux parisiens, publie sous la rubrique « *Historiettes* » une foule de plaisanteries à deux sous le tas.

Comme c'est déjà une concession faite à l'esprit du siècle, le *Journal*, de crainte de paraître trop progressiste, a soin de ne publier ces petites histoires que lorsqu'elles ont déjà traîné dans tous les journaux pendant une quinzaine de jours.

Le *Journal* voudrait-il se transformer en un recueil d'histoires anciennes?

\* \* \*

On a pu lire cette semaine dans le même *journal* — et peut être aussi dans les autres, à propos d'un incendie quelconque.

« Il a été circonscrit, au moyen de quelques seaux d'eau, etc.

» Deux pompes, dont une à vapeur, sont arrivées sur les lieux. Le commandant des pompiers, M. Charlier, était là le premier avec un très nombreux personnel.

Un grand nombre d'agents de police les avaient déjà précédés.

Pas de commentaires.

\* \* \*

Aristide, qui vient d'acheter un tableau de M. Léon Werson, a fait placer sur l'œuvre en question une vaste pancarte portant ces mots :

*Nouvelle acquisition de M. Cralle.*

C'est, paraît-il, le sujet choisi par l'artiste qui a séduit notre ami.

Le tableau représente, en effet, une bourriche d'où s'échappe un grand nombre d'huîtres qui se répandent sur le plancher.

Aristide qui a très peu de connaissances — en beaux-arts surtout — a été surpris et charmé en se voyant subitement aussi répandu.

CLAPETTE.

## Service Personnel.

On sait que l'empoisonnement des militaires casernés à la Citadelle de Liège, a

fourni à M. Hanssens l'occasion de faire ressortir combien le système du remplacement militaire est odieux.

« Je crois, avait dit M. Hanssens, que le moyen d'améliorer la position du soldat serait de forcer tout le monde à servir. » Quand toutes les classes de la population auront à vivre côte à côte dans les casernes et seront soumises au même régime, on ne songera plus à faire des économies sur la nourriture du soldat.

Les paroles de M. Hanssens signifiaient que l'honorable député est l'adversaire du remplacement, ni plus ni moins. Or, le *Journal*, avec cette bonne foi que chacun lui reconnaît, ayant audacieusement travesti la pensée de M. Hanssens, en représentant ce dernier comme une de ces militaristes à outrance, qui voudraient tripler les chiffres du budget de la guerre, M. Hanssens a vertement répliqué en fourrant le nez du *journal* dans ce que le bon vieux gaga avait fait sous lui.

Cette juste correction n'est pas, paraît-il, du goût du *journal* qui gémit lamentablement en disant que M. Hanssens lui fait tomber la plume des mains.

Dame ! c'est pas étonnant : c'est instrument est d'un poids !

CLAPETTE.

## Carnet d'un Flaneur

Dernièrement le collège des Bourgmestre et échevins de la ville de Liège faisait annoncer la vente publique des boiseries ayant servi aux réparations des galeries des eaux alimentaires.

En lisant cet avis, les contribuables — toujours naïfs — se sont dit que les réparations destinées à rendre l'eau alimentaire potable, étant terminée, l'eau allait redevenir aussi limpide que les discours de M. Warnant.

Bien entendu, c'était là une erreur profonde : aujourd'hui comme hier, l'eau est toujours coupée de lait.

À ce sujet, quelqu'un me demande si l'on ne pourrait dresser procès verbal à charge de M. l'échevin des travaux publics puisque l'on met bien à l'amende les laitières qui mettent de l'eau dans leur lait.

Possible.

Il y a cependant une distinction à faire : c'est qu'on reproche aux laitières de ne pas mettre assez de lait dans leur eau, tandis, qu'au contraire, on reproche à la ville de ne pas assez mettre d'eau dans son lait.

La *Gazette Pétrus* annonce que le bénéfice réalisé par l'usine à gaz de Bruxelles ayant été de 1,796,503 francs, soit 386,000 francs de plus que le chiffre prévu au budget, le collège croit que le moment est venu de diminuer le prix de gaz, qui désormais ne coûtera plus aux particuliers que 18 centimes le mètre cube pour l'éclairage et 14 centimes pour les moteurs industriels.

C'est beaucoup moins cher que chez nous. Il est vrai que si, à Bruxelles, les particuliers ont du gaz à meilleur compte qu'à Liège, en revanche les rues de la capitale sont éclairées pour rien, tandis que chez nous la ville paie son gaz très cher. Il est

vrai aussi — car il faut tout dire — qu'à Liège on a du charbon sous la main — et même sous les pieds — tandis qu'à Bruxelles il faut payer le transport de cette matière première.

Enfin, ce qui est encore plus vrai, c'est qu'à Liège, c'est la famille Orban qui a le monopole du gaz et qu'avant que cette famille ne se décide à aider à la diffusion des lumières sans y avoir intérêt, M. Ziane aura fait enlever les deux perches qui gâtent l'admirable perspective de la rue Grétry.

## La pousse des feuilles

— L'*Epoque*, tel est le titre d'un nouveau journal hebdomadaire qui vient de paraître à Liège.

Nous souhaitons bonne chance et longue vie au nouveau confrère.

Un nouveau journal de mode, la *Modiste parisienne*, paraît également à Liège.

Les bureaux de ce journal sont situés rue Donceel, 14.

On annonce la prochaine apparition d'une nouvelle revue, purement littéraire : *La Revue éburoenne*.

Cette publication, à l'exemple de plusieurs journaux français de ce genre, se propose d'ouvrir des concours littéraires réguliers et s'est déjà assuré la collaboration de nombreux écrivains belges et étrangers.

## Théâtre du Pavillon de Flore.

L'abondance des matières et l'exiguïté de l'espace dont nous pouvons disposer, nous obligent à être courts et à dire en deux mots que le *Mari à Babette*, qui a succédé à *Serge Panine*, est rendu d'une façon très-amusante sur la scène de la rue Surlet.

Et nous nous faisons un devoir de rappeler à nos lecteurs que la représentation au bénéfice de M. Ruth, l'intelligent et sympathique directeur du Pavillon, aura lieu mardi prochain (Voir le programme aux annonces).

## Correspondance.

Nous recevons la lettre suivante :

Boulevard du Libéralisme (?)  
30 mars 1882.

Mon cher Clapette,

Nous avons déjà « *La Meuse* » des « bonnes Sœurs. »

Il me semble qu'on ne saurait trop dire et redire que M. le Rédacteur en chef de ce journal doctrinaire a confié l'éducation de son enfant aux dames (?) du sacré-cœur.

Liège possède aussi le rare trésor du *Journal de Liège* des « bons curés » et de « l'insigne mauvaise foi » comme l'a stigmatisé tout dernièrement l'excellent *Perron liégeois*.

Ton vaillant *Frondeur* l'a qualifié justement de « *Gazette de Liège* avec la bêtise en plus et le style en moins », et l'impayable Jean Dardenne, de *La Chronique*, lui a décoché ces paroles aussi doucement méprisantes qu'exactes: Ça n'est plus un journal, c'est de la gélatine; ça ne supporte plus la critique, ça demande la cuiller. »

Or, ce n'était pas assez de gâtisme ainsi, car voilà que, non content d'orner ses vitrines, comme le dernier des crétiens, en l'honneur de la procession de sa paroisse, il y expose en vente des livres... de prières. Je dois pourtant ajouter que je n'ai pas encore constaté des chapelets à cette montre phénoménalement doctrinaire.

Mais, patience, puisque je termine par demander: quand aurons-nous la jubilation d'y admirer — plus de colère, n'est-ce pas? — des ex-voto et des scapulaires bénits?

Triste, écœurant boulevard du doctrinarisme, si cher à M. Frère-Orban!

Après cela, qu'on s'étonne que celui qui fut Gouverneur libéral de la province de Liège ait été exposé avec un christ et un chapelet en main, un énorme christ à son chevet, à ses pieds la mère de Dieu et celui-ci — l'une portant l'autre —, et, autour du catafalque, des beguines priant, et que la *Concordia* ait arboré son drapeau de deuil.

Pour un gouverneur libéral, on serait difficilement plus moyen-âge, plus évêque.

Un membre de la Société « LES LIBRES-PENSEURS », de Liège.

## RÉPARATION JUDICIAIRE à M. Jules Ghymers

Professeur au Conservatoire, à Liège.

### EXTRAIT D'UN JUGEMENT

Rendu par la 2<sup>e</sup> chambre du Tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance, séant à Liège, le quatorze février 1882.

#### EN CAUSE

Monsieur Jules Ghymers, professeur au Conservatoire de Liège, domicilié au dit Liège, demandeur, comparissant par M<sup>e</sup> Adolphe Lebeau avoué assisté de M<sup>e</sup> Nicolas Goblet, avocat..... (on omet)...

#### CONTRE

1<sup>o</sup> Emile Pierre et frère, domiciliés à Liège, défendeur, comparissant par M<sup>e</sup> Clermont, avoué.....

2<sup>o</sup> Henri Peclers, défendeur en intervention, domicilié à Liège, comparissant par M<sup>e</sup> Brixhe, avoué.....

3<sup>o</sup> Félix Wagener, homme de lettres, domicilié à Liège, défendeur en sous-intervention, comparissant par M<sup>e</sup> Clermont, avoué.....

4<sup>o</sup> Charles Davignon, domicilié à Spa, défendeur en qualité de conseil judiciaire du sieur Wagener, comparissant par M<sup>e</sup> Tilman, avoué.

#### DANS LE DROIT:

Attendu que Félix Wagener, défendeur, domicilié à Liège, dûment autorisé à ester en justice par son conseil judiciaire, se reconnaît l'auteur des articles mentionnés ci-après, publiés dans le journal *le Frondeur*; qu'en conséquence, il y a lieu de mettre hors de cause les sieurs Peclers, rédacteur, et Emile Pierre et Frère, imprimeurs du dit journal;

Attendu que dans son numéro du trois septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-un (numéro septante-un) *le Frondeur* a publié un article

intitulé: « *A Légius* » signé « *Verax* » commençant par ces mots: « *Minet Légius.....* » et finissant par ceux-ci: « *Une réponse satisfaisante.* »

Attendu que cet écrit représente le demandeur Ghymers comme un professeur ayant la réputation d'apprendre aux jeunes filles autre chose que de la musique; que l'auteur demande s'il est vrai que des parents indignés des hauts faits de ce personnage ont adressé des plaintes à ce sujet à Monsieur, le Gouverneur, au directeur du Conservatoire; s'il est vrai qu'on avait retiré la classe des petites filles à cet ami de *Légius* et qu'on la lui a rendue ou ne sait trop pourquoi; qu'enfin il reproche au demandeur de laisser, comme la limace, des traces sardilles dans les familles où il passe, etc., etc.;

Attendu que Ghymers ayant adressé au Rédacteur du Journal une lettre démentant ces imputations, celles-ci ont été confirmées dans le numéro des neuf et dix octobre mil-huit-cent-quatre-vingt-un (numéro quatre-vingt-deux) qui insère la dite lettre et la fait suivre d'un article intitulé: *Réponse à Monsieur Ghymers*, signé *Verax*, commençant par ces mots: « *Li ci qu'est rogneux.* » et se terminant par ceux-ci: « ..... nous mettrons un journal spécial à sa disposition. »

Que l'auteur y déclare notamment qu'il maintient son dire; que le Sieur Ghymers se sent franc actuellement parce que les faits auxquels il a été fait allusion sont couverts par la prescription qu'il tient à la disposition de qui de droit des noms honnêtes et respectables appartenant à celles qui ont refusé de se prêter aux fantaisies érotiques du professeur rédacteur;

Attendu que ces articles renferment l'imputation de faits précis, odieux de nature à porter une grave atteinte à l'honneur et à la considération du demandeur et à compromettre sa position; que si le sieur Ghymers, professeur du conservatoire et collaborateur de la *Gazette de Liège* pour les articles concernant la musique, n'a pas été désigné nominativement dans le numéro du trois septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-un, il était indiqué de manière qu'on ne pouvait se méprendre sur son identité; que par le second article, du reste, le défendeur a pris à tâche d'aggraver sa faute en persistant dans ses premières allégations et en y ajoutant même de nouveaux outrages;

Attendu que la distribution et la vente du Journal « *Le Frondeur* » atteste la publicité qui a été donnée aux écrits diffamatoires et quant à l'intention méchante, elle s'y manifeste de la façon la plus évidente,;

Attendu, en ce qui touche la demande de dommages-intérêts, que les articles incriminés ont causé au demandeur un préjudice incontestable, et qu'il a le droit d'en poursuivre la réparation;

Attendu que cette réparation sera suffisante par l'allocation d'une somme de quatre-cents francs à titre de dommages-intérêts, et par l'insertion du présent jugement dans le journal « *Le Frondeur* » et dans trois autres journaux de Liège.

#### PAR CES MOTIFS

Le tribunal, de l'avis conforme de M. Remy, substitut du procureur du Roi, joint les causes principales et en intervention; reçoit le sieur Peclers intervenant, ainsi que les sieurs Wagener et Davignon; donne acte à ce dernier, en qualité de conseil judiciaire de Félix Wagener, de ce qu'il autorise celui-ci à ester en justice; donne acte à Félix Wagener de ce qu'il se reconnaît l'auteur des articles incriminés; donne acte

également au demandeur Ghymers de ce qu'il ne s'oppose pas à la mise hors cause des défendeurs Peclers, Pierre et frère; prononce la mise hors cause des dits défendeurs;

Ce fait déclare injurieux, diffamatoires, calomnieux et dommageables pour le demandeur Ghymers, les articles visés en l'exploit introductif d'instance, publié par le journal « *Le Frondeur* » dans ses numéros des trois septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-un, (numéro septante un) neuf et dix octobre suivant (numéro quatre-vingt-deux); condamne le défendeur Wagener à payer au demandeur une somme de quatre cents francs à titre de dommages-intérêts, plus les intérêts judiciaires;

Ordonne que les motifs et le dispositif du présent jugement seront insérés dans le journal *Le Frondeur* et le dispositif seulement dans trois journaux de Liège, au choix du sieur Ghymers, le tout aux frais dudit Wagener. Dit que le coût des insertions sera récupérable sur simples quittances et que les condamnations ci-dessus seront recouvrables même par la voie de la contrainte par corps dont la durée est fixée à un mois. Dit que le conseil judiciaire ne peut, en cette qualité, être tenu personnellement d'aucun frais.

Rejette toutes conclusions contraires au présent jugement, lequel sera exécuté nonobstant opposition ou appel, sans caution.

Condamne en outre le défendeur Wagener aux dépens. (On omet).

Pour extrait conforme;

Ad. LEBEAU, avoué-licencié.

### Théâtre Royal de Liège.

Direction de M. Edmond Giraud.

Bur. à 5 1/2 h. — Rid. à 6 h.

Dimanche 2 avril 1882.

Dernière représentation de: FAUST, grand opéra en 5 actes.

17<sup>e</sup> représentation du grand succès du jour!! LA MASCOTTE, opéra comique nouveau en 3 actes.

Lundi 3 avril 1882.

Dernière représentation de: CARMEN, opéra-comique en 4 actes.

### Théâtre du Pavillon de Flore.

Direction RUTH.

Bur. 6 1/2 h. — Rid. 7 h.

Dimanche 2 avril 1882.

Adieux du lieutenant Léo, célèbre tireur à la carabine et son arabe (Cible vivante).

Représentation de: LA TIREUSE DE CARTES OU LES MYSTÈRES DE L'ITALIE, grand drame en 5 actes.

— LE LIEUTENANT LÉO.

Ordre: 1. La Tireuse. — 2. Le Lieutenant Léo.

Lundi 3 avril 1882.

Rentrée de BRUNIN, le grand comique excentrique, dit l'homme aux petits bras.

LA TIREUSE DE CARTES OU LES MYSTÈRES DE L'ITALIE, grand drame en 5 actes.

Concert:

Ordre: 1. La Tireuse. — 2. Concert.

Mardi 4 avril 1882.

Représentation extraordinaire donnée au bénéfice de M. I. RUTH, directeur-gérant, avec le gracieux concours de MM. Emile Delbaze et Victor Raskin, chanteurs amateurs. 2<sup>e</sup> représentation de: BRUNIN.

1<sup>re</sup> représentation de: JONATHAN, comédie en 5 actes.

Grand concert.

1<sup>re</sup> représentation de: LES CURIEUSES, comédie en 1 acte.

— Ne jetez pas vos vieux parapluies, la grande Maison de Parapluies, 40, rue Léopold, à Liège, les répare ou les recouvre en 5 minutes, en forte étoffe anglaise, à 2 francs; en soie, à 5-75, 6-50, 7-50 et 12 francs.

Liège — Imp. et lith. E. PIERRE, rue de l'Étuve, 12.

**BODEGA**  
PLACE VERTE  
EXCELLENT  
CHAMPAGNE  
A Trois Frs. LA BOUT.

**GRANDE MAISON DE**  
RUE  
LEOPOLD  
**STRASBOURG**

**CLERMONT**  
BIJOUTIER  
RUE NEUVICE.

CASE A LOUER

**JEAN BREMKEN**  
RUE SURLET  
DISTILLERIE Fils  
SPECIALITE  
DE LA  
ROYALE LEGI  
NS-LIQUEURS

**GRANDS**  
MAGASINS  
DU  
**LOUVRE**  
PLACE VERTE

CASE A LOUER

CASE A LOUER

TAVERNE DE  
**STRASBOURG**  
CONCERTS DE SYMPHONIE  
SOUS LA  
DIRECTION DE  
M.D. MEURON.

**LE RONDEUR**  
ANNONCES  
ILLUSTREES  
10 frs par mois

CASE A LOUER

